



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 80798

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille au sujet du niveau de vie des personnes âgées. L'entrée dans le troisième âge et la retraite se caractérise de plus en plus par une précarisation dont pâtit inévitablement le niveau de vie. Deux catégories de personnes sont particulièrement touchées. En premier lieu se développe un phénomène de « personnes vieillissantes à la rue », au point que les centres d'hébergement, pour la seule Île-de-France, ont vu leur proportion de personnes de plus de 55 ans passer entre 2004 et 2005 de 11 % à près de 19 %. Significative des difficultés d'emploi après 50 ans, cette situation est de moins en moins « amortie » par les familles, trop souvent démissionnaires, ou par les structures asilaires qui font les frais de choix budgétaires ciblés. En second lieu, le constat peut être fait d'une paupérisation insidieuse de personnes âgées qui, hébergées en maisons de retraite, sont confrontées non seulement à une évolution quasi linéaire de leurs pensions mais également à des conditions de plus en plus draconiennes d'octroi de certaines prestations (APL etc.). Au total et hormis nos concitoyens ayant eu la possibilité de se ménager un complément de retraite confortable, c'est bien un pan entier de nos aînés, souvent parmi les plus déshérités qui voit son statut social se dégrader inexorablement. Il demande donc au Gouvernement quelles mesures financières et réglementaires seront mises en place de manière venir en aide aux personnes âgées les plus défavorisées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80798

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11475